



Le Chesnay-Rocquencourt, le

MAIRIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

9 RUE POTTIER

78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Affaire suivie par: Christophe KONSDORFF

Tel: 01 39 23 23 23

**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT
DU 31 MAI 2022**

PRÉSENT(E)S : Mmes Berthier, Bordignon, Kelly, Rolland, MM. Favarel, Gras, Herbin, Konsdorff, Rospini-Clerici

EXCUSÉ(E)S : MM. Delepierre, Lebrun

ABSENT(E)S : Mme Montes, MM. Le Gravier , Toledano

Ordre du jour

1. Sécurité**2. Parc Aubert****3. Points abordés précédemment et toujours en cours****4. SDMU****5. Fête du Quartier le 23 juin****6. Divers****7. 2^{ème} partie****8. Divers****9. Propositions faites hors conseil**

I - Les points de l'ordre du jour**1. Sécurité : Suite agression début mai route de Mantes**

Monsieur Sébastien Levenez, chef de la police municipale, est intervenu pour expliquer un certain nombre de points :

- Les méfaits sont de plus en plus nombreux. Les vols par effraction se multiplient.
- La police municipale met en place pendant les périodes de congé « l'opération tranquillité vacances » : une fiche à compléter avec ses coordonnées et dates d'absence qui permet à la police de surveiller tout particulièrement l'habitat et de pouvoir rentrer dans la propriété (si accord donné) afin de prendre les malfaiteurs sur le fait. 70% des opérations sur la commune ont lieu dans les résidences de Parly2. Grâce au système de vidéosurveillance quelques bandes ont été démantelées.
- Ne pas hésiter à contacter la police municipale pour alerter de toute activité suspecte. Rendez vous à la police, faites un détour si vous vous sentez en danger lorsque vous rentrez chez vous. **01 39 54 12 12**, numéro valable 24h/24, 7j/7
- Présence dans les locaux au 42 avenue Charles de Gaulle de 10h à 22h
- La police municipale est armée, le personnel est formé pour cela.
- Être vigilants si des signes sont inscrits sur les boîtes aux lettres : les faire disparaître !
- Ne pas hésiter à demander leur carte aux personnes se disant représentants de la loi : ils doivent la présenter : si ce sont de faux policiers, ils repartiront.
- Avis sur « voisins vigilants » : M. Levenez pense que « participation citoyenne » est à privilégier, de plus c'est un service gratuit.

L'équipe municipale nous informe que la Mairie va continuer à développer le réseau de vidéosurveillance dans la ville en lien avec le département pour avoir un suivi des trajets des malfaiteurs. Le CSU (Centre de Surveillance Urbain) du Chesnay-Rocquencourt continue de fonctionner comme auparavant.

Les personnes présentes ce jour du quartier Aubert Nord demandent unanimement l'installation de caméras définitives. La Mairie l'a bien prévu mais ne donne pas de date d'application.

2. Parc Aubert:

- Avancées des aménagements : le projet a été présenté à maintes reprises.
- Des tables de pique-nique seront installées entre 4 et 6, hors l'espace central.
- Les 2 anciens terrains de tennis non encore réhabilités seront transformés en zone multisports. Permis déposé en mai 2022, début des travaux probablement octobre 2022
- Installation de 4 à 6 bancs supplémentaires, de toilettes sèches, de poubelles : **demande que des couvercles soient installés sur ces poubelles pour éviter que les oiseaux ne viennent essaimer les déchets.**
- Travaux sur les arbres du parc : les services de la Mairie qui interviennent sont des professionnels, lorsqu'un arbre est abattu c'est qu'il est devenu dangereux pour la population.
- **Pourquoi le parc reste-t-il longtemps fermé après une alerte météo ?**

3. Points abordés précédemment et toujours en cours:

- Danger du dépôt de verre rue de Marly - manque de visibilité : la réponse de Versailles Grand Parc n'a pas encore été reçue pour connaître la faisabilité de la proposition du conseil de quartier (à savoir déplacer le dépôt de verre de l'autre côté du rond-point)
- Signalisation d'accès à la clinique PII : non abordé ce jour
- Problème distribution du courrier quartier Nord : en cas de problèmes de distribution de courrier, envoyer une photo du courrier avec l'adresse de dépôt à cette adresse mail : guillaume.lebouteiller@laposte.fr
- Situation du projet immobilier terrain ENGIE : pas de nouvelle information disponible sur ce projet à ce jour.
- Déplacement caméra de surveillance rue Moxouris : non abordé ce jour

4. SDMU

- Précisions sur les aménagements : les rues Louis Pelin et Moxouris vont passer à 30km/h jusqu'à Parly 2
- Un plateau surélevé sera installé rue Louis Pelin (ce plateau prendra le carrefour complet avec la rue des Platanes)
- Le planning détaillé de toutes ces modifications n'est pas encore connu
- La Mairie réfléchit à l'installation de radars urbains
- Besoins en matière de stationnement vélo en voirie : propositions faites en séance
 - Devant l'église St Germain
 - À l'entrée Ouest du parc Aubert
 - Avenue Dutartre, devant l'école Lenôtre
 - Devant le Marché U
 - Devant la Pharmacie (rue Moxouris)

5. Fête du quartier 23 juin:

- Déroulé de l'après-midi : il y aura des jeux, une buvette (boisson payante mais restauration gratuite), l'équipe du conseil de quartier sera là pour répondre à vos questions
- Répartition des tâches : **nous avons besoin de volontaires** pour surveiller les jeux et peut-être faire quelques cakes ... les tables, abris, boissons, l'intendance sont pris en charge par la Mairie et les membres du Conseil de quartier)
- Ne pas oublier de vous inscrire (cdq.aubert@lechesnay-roquencourt.fr)

6. Divers:

- Point de ramassage pour les déchets alimentaires : une législation va entrer en vigueur en 2025 pour les particuliers qui devront avoir une solution pour le tri de leurs déchets alimentaires (compost domestique, compost partagé, déploiement de collecte séparé, ...)
- **Pouvons-nous savoir ce que va proposer Versailles Grand Parc sur ce sujet ?**

7. 2ème partie

Mise en place du stationnement payant Nord du quartier

- Marquage des places de parking : le sujet n'a pas été abordé, la Mairie fera plusieurs propositions de marquage qui seront présentées lors d'un prochain conseil de quartier
- Le détail des modes de paiement de ce stationnement est disponible sur le site de la Mairie. Le tarif est progressif en fonction du nombre de véhicules.
- Si certains foyers souhaitent que la Mairie supprime les bateaux devant les portails car aucun véhicule ne peut rentrer, le faire savoir par courrier.
- La route de Mantes ne sera pas payante, car elle dépend du département.
- Les voies privées doivent se doter de barrières au risque de voir leurs places squattées par des non-résidents.
- Sens de circulation : un grand débat s'est tenu et les avis divergent. Après avoir analysé plusieurs propositions, dont une de mettre la totalité du quartier en sens interdit sauf riverains, aucune ne semble ressortir clairement.
- Demande des habitants de passer le quartier à 30km/h avant les aménagements des places de parking – ils ne voient pas en quoi les deux sujets sont liés.
- Remarque en salle : puisque le passage du stationnement est exigé par la Mairie par souci d'équité, certaines personnes dans l'assemblée demandent alors pourquoi les fils électriques, téléphoniques, etc... ne sont pas enfouis comme sur le reste de la commune, pour la même raison d'équité !

Synthèse de Madame Majou, Adjointe au Maire, Déléguée aux Mobilités, stationnement et projet Cœur de ville :

- Passage du quartier Nord à 30km/h : date non communiquée
- Échanger le sens des stops au croisement de l'avenue du Parc et de l'avenue du Château : une personne dans l'assemblée informe qu'il est tout à fait possible d'installer 4 stops à cette intersection dans la mesure où le croisement est réputé dangereux - il y a jurisprudence sur le sujet cf : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-94177QE.htm>
- Ajouter passages piétons à cette même intersection
- Avenue Jean Léger : les stops ne sont pas respectés, les rendre plus visibles
- Il n'y a pas consensus sur le sens de circulation : les voies resteront pour l'instant en l'état.
- Passage au stationnement payant et marquage au sol: la mairie fera plusieurs propositions qui seront débattues lors d'un prochain conseil.

8. Divers

Le président de l'ARJL informe de l'envoi d'une enquête à propos du mur séparant le parc des habitations sis coté impair de la rue Jeanne Léger

9. Propositions faites hors conseil:

- Installer un stop à la montée devant le 85 avenue Jeanne Léger en haut du triangle à l'extrémité ouest de l'avenue avec un double objectif :
 - permettre de sécuriser un peu plus la traversée des piétons entrant ou sortant du parc Aubert par l'entrée Ouest.
 - "casser" la vitesse des voitures venant de la rue Jean-Louis Forain pour qui cette portion de l'avenue JL à sens unique est une véritable "rampe de lancement".
- Proposition rejetée par la personne directement concernée !
- Mettre des panneaux de priorité à la descente à chaque passage de stationnement



Le Président du Conseil de Quartier Aubert